ASPEA
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement d'Antony
61 avenue d'Ile de France
92160 Antony
contact@aspea.fr

Madame Aude NODÉ-LANGLOIS
Maire d'Antony
Mairie d'Antony
1 place de l'Hôtel de Ville
92160 Antony

Lettre recommandée avec accusé de réception
Antony, le 28 septembre 2026

Objet : Demande d'arrêt du projet de démolition de la maison sise 6 avenue Gabriel Péri à Antony et de ses arbres, faisant l'objet d'un permis de construire

Madame le Maire,

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement d'Antony (ASPEA) a été alertée d'un projet de permis de construire susceptible d'être délivré par vos services et qui entraînerait la démolition de la maison située au 6 avenue Gabriel Péri à Antony (parcelle cadastrée section AK n°59), ainsi que l'abattage des 9 arbres présents sur cette parcelle.

Nous souhaitons appeler votre attention, avec la plus grande fermeté, sur la valeur patrimoniale de ce bien avant toute décision définitive.

Cette maison en pan de bois, édifiée à la charnière du XIXe et du XXe siècle, est répertoriée à l'inventaire général du patrimoine culturel du ministère de la Culture, sous la référence Mérimée IA00121274 (fiche consultable sur la plateforme ouverte du patrimoine, pop.culture.gouv.fr). Cette notice, établie par le service régional de l'Inventaire d'Île-de-France, atteste de l'intérêt architectural et historique reconnu de cette maison représentative de l'habitat traditionnel antonien.

Cette reconnaissance scientifique, indépendamment de toute protection au titre des monuments historiques, impose selon nous à la commune un devoir de vigilance particulier avant d'autoriser sa destruction. **L'ASPEA rappelle qu'Antony a déjà perdu, ces dernières années, plusieurs constructions meulières et pavillonnaires de la même époque, appauvrissant année après année le patrimoine bâti et paysager de la commune auquel nombre d'Antoniens sont attachés.**

Nous en voulons pour preuve le succès de participation à nos balades pédestres lors des dernières Journées Européennes du Patrimoine (JEP), plus de 200 inscrits jeunes et moins jeunes.

Au-delà du bâti, la destruction annoncée emporterait l'abattage des arbres présents sur la parcelle dont certains abritent une espèce protégée d'oiseaux comme cela vous a été précisé par les riverains. Dans un contexte de réchauffement climatique et alors que la commune affiche des ambitions de préservation de son patrimoine arboré, la disparition conjointe d'une maison remarquable et de son couvert végétal en plein cœur de ville déjà bien doté en immeubles récents en lieu et place de villas anciennes constituerait une perte irréversible pour le cadre de vie et la biodiversité du quartier.

En conséquence, l'ASPEA vous demande :

1. **de renoncer à la délivrance du permis de construire portant sur la parcelle AK 59, 6 avenue Gabriel Péri**, ou, à défaut, d'en suspendre l'instruction dans l'attente d'un examen approfondi de l'intérêt patrimonial de cette villa ;
2. **de solliciter l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hauts-de-Seine (UDAP 92)** sur ce projet, au regard de la fiche d'inventaire Mérimée existante ;
3. **d'ouvrir une concertation avec l'ASPEA et les riverains sur les alternatives possibles permettant la préservation de tout ou partie de la maison et de ses arbres**.

Nous tenons à vous rappeler que l'ASPEA se réserve le droit d'exercer tout recours utile — recours gracieux, puis, le cas échéant, recours contentieux devant le tribunal administratif — dans l'hypothèse où ce permis de construire serait délivré en l'état, ainsi que de solliciter le contrôle de légalité de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Dans l'attente de votre réponse, que nous espérons rapide au vu de l'urgence de la situation, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre haute considération.

Christine Gervais
Présidente de l'ASPEA

Copie à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine — Préfecture des Hauts-de-Seine, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre Cedex
- Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France — Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hauts-de-Seine (UDAP 92), Domaine national de Saint-Cloud, avenue de la Grille d'Honneur, 92210 Saint-Cloud
- Madame Catherine Pégard, Ministre de la Culture